
CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013 :

ECLAIRAGE SUR LA CONTRIBUTION

DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Paris, le 20 septembre 2013 - La Conférence Environnementale s'est ouverte ce matin, au siège du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), en présence du Président de la République François Hollande, du Premier ministre Jean-Marc Ayrault et des membres du gouvernement.

Un an après y avoir pris l'engagement de faire de la France la Nation de l'excellence environnementale, c'est à nouveau au CESE que le Président de la République a présenté les principes et instruments de la transition énergétique dans laquelle il a décidé d'engager la France. Le Président Hollande a annoncé ce matin plusieurs mesures s'inscrivant dans la droite ligne de préconisations formulées par le CESE en matière de transition écologique et énergétique.

Dans son avis « *Transition énergétique 2020-2050* » (Catherine Tissot Colle et Jean Jouzel, section de l'environnement présidée par Anne-Marie Ducroux, 2013), le CESE précise que **le passage de la société actuelle à une société sobre en énergie et carbone suppose qu'un prix soit donné à ce dernier**. Ceci dans un double objectif : accroître la rentabilité des énergies et processus industriels décarbonés par rapport à leurs homologues fossiles ; et sensibiliser le citoyen-consommateur dans ses choix quotidiens. Pour le CESE, la réalisation de ce double objectif suppose l'instauration d'un mécanisme de marché intègre et transparent ou d'une taxe, fixant un prix significatif à la tonne de carbone au niveau européen puis mondial et le soutien par la France d'un mécanisme d'ajustement aux frontières. **L'annonce faite par le Président Hollande concernant le principe d'une « assiette carbone », c'est-à-dire d'une fiscalité taxant les émissions de CO₂, étendue aux frontières de l'Europe par un mécanisme « d'inclusion carbone », s'inscrit tout à fait dans la lignée de cette recommandation du CESE.** Par ailleurs, le CESE va plus loin dans son avis « *Financer la transition écologique et énergétique* » (Gaël Virlouvet, 2013) en précisant que la transition écologique doit passer par une augmentation du prix des ressources à préserver et des activités polluantes, tout en appelant à la mobilisation à l'échelle européenne pour soutenir ces actions. La volonté affichée par le Président d'avancer dans « la construction de la communauté européenne de l'énergie » fait ainsi écho à la proposition du CESE de décider dès que possible d'une politique européenne commune de l'énergie ambitieuse et solidaire, cohérente avec la politique climatique.

L'objectif ambitieux de réduction de notre facture énergétique de 20 à 50 Mds€ en 2030 affiché par le Président répond également aux recommandations formulées par le CESE dans l'avis « Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire » (Anne de Béthencourt, Jacky Chorin, 2013), qui propose entre autres d'optimiser les outils et la réglementation par l'évolution de la réglementation thermique vers une réglementation énergétique ; la création d'une filière industrielle de compteurs « intelligents » en France ; la généralisation du système d'individualisation des charges de chauffage dans le collectif ; et la mise en œuvre d'un guichet unique de rénovation de l'habitat.

Selon le Président, réussir la transition énergétique exige également de donner à la France de nouveaux instruments, dont celui du financement de la transition. **Dans l'avis « Transition énergétique 2020-2050 »** (Catherine Tissot Colle, Jean Jouzel, 2013), **le CESE pointe la variété des solutions de financement envisageables, parmi lesquelles celle de faire de la Banque Publique d'Investissement (BPI) un outil de financement privilégié dans le cadre d'un véritable pôle financier public.** Afin que la transition écologique soit attractive, **le CESE recommande également dans son avis « Financer la transition écologique et énergétique »** (Gaël Virlouvet, 2013) **que l'accès au crédit soit facilité pour les investissements de la transition écologique notamment via la mobilisation de la Banque Publique d'Investissement – ce à quoi a répondu le Président dans son discours, précisant que la BPI serait « la banque de la transition énergétique ».** Le CESE invite également à considérer le **mécanisme de tiers investissement** comme un levier de développement de la performance énergétique du tertiaire privé et public et des collectivités (**« Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire »**, Anne de Béthencourt, Jacky Chorin, 2013), **que concrétise la création d'un fonds national de garantie de la rénovation thermique**, devant être mis en place par la Caisse des Dépôts.

Enfin, dans son avis « Financement de la transition écologique et énergétique » (Gaël Virlouvet, 2013), le CESE formule le souhait d'une transition écologique économiquement attractive et estime que la part de la fiscalité écologique doit significativement progresser dans l'ensemble des prélèvements obligatoires. **Dans cet équilibre et s'agissant des ménages, le CESE préconise d'étudier la possibilité d'une baisse de la TVA – proposition à laquelle a répondu l'annonce du Président Hollande d'une baisse de la TVA de 7 à 5% pour les travaux de rénovation des bâtiments, notamment sur les travaux d'isolation thermique. Cette annonce rejoint les conclusions de l'avis « Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire »** (Anne de Béthencourt, 2013). Les recommandations du CESE en matière de transition écologique **concernent d'ailleurs l'ensemble du territoire national**, comme l'illustre la publication de l'avis **« Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir »** (Patrick Galenon, 2013).

Par ailleurs, plusieurs avis votés par le CESE plaident en faveur du développement d'une offre de transports alternatifs à la route, identifié par le Président comme troisième levier de la sobriété énergétique. Ainsi, l'avis **« La transition énergétique dans les transports »** (Bruno Duchemin, Sébastien Genest, 2013) formule plusieurs propositions visant à inscrire les choix d'infrastructures dans l'objectif « Facteur 4 » et à favoriser transfert modal et intermodalité, afin de faire de la France un champion industriel du transport décarboné (sujet également abordé dans un avis sur le **« Projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) »**, Pierre-Jean Rozet et Sébastien Genest, 2012). Le CESE prône ainsi le développement dans les transports de l'usage des moteurs électriques, hybrides ou à gaz naturel, puis renouvelables.

Dans son discours, le Président affirme également que la valorisation énergétique de la biomasse d'origine agricole constitue également une voie de développement. **Le projet de faire de la chaleur renouvelable une priorité et de promouvoir la filière bois, à travers le « fonds stratégique forêt-bois », rejoint plusieurs préconisations du CESE contenues dans son avis sur « La valorisation de la forêt française »** (Marie L'Estoile, 2012). Ces propositions visent à renforcer la mobilisation et la valorisation des bois produits en France pour répondre à une forte augmentation de la demande correspondant à des besoins croissants dans le secteur de la construction et à la montée en puissance de l'utilisation du bois comme énergie renouvelable.

Enfin, le CESE sera saisi en amont à la future loi de programme de la transition énergétique qui reprendra les orientations présentées ce matin, que Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'environnement sera chargé de préparer. L'élaboration de ce texte devra en effet associer le Parlement et le Conseil économique, social et environnemental qui en sera saisi comme pour toute loi de programmation.

Le CESE rappelle par ailleurs que les thèmes des table-ronde choisis correspondent aux sujets des avis rendus ou en cours d'étude par ses membres, et que chaque table accueille un membre du CESE, rapporteur ou président(e) de section :

- Antoine Dulin et Allain Bougrain-Dubourg, co-rapporteur de l'avis « **Education à l'environnement** » (saisine gouvernementale), qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière le 26 novembre 2013, participent à la table ronde consacrée à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Catherine Chabaud, rapporteure de l'avis « **Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?** » voté le 9 juillet 2013, participe à la table ronde consacrée à la biodiversité marine, mer et océans
- Yves Legrain, rapporteur du projet d'avis « **Transitions vers une industrie économe en matières premières** » qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière le 14 janvier 2014, participe à la table ronde consacrée à l'économie circulaire
- Florence Denier-Pasquier, rapporteure de l'avis « **La gestion et l'usage de l'eau en agriculture** » voté le 23 avril 2013, participe à la table ronde consacrée à la politique de l'eau
- Françoise Geng, Présidente de la section travail et emploi, et en tant qu'expert Catherine Tissot Colle, Vice-Présidente de la section environnement et rapporteure de l'avis sur « **La transition énergétique 2020-2050** » voté le 9 janvier 2013, participent à la table ronde consacrée à l'emploi et à la transition écologique.

Par ailleurs, le CESE présentera dans les prochains mois de nouveaux projets d'avis sur les sujets suivants : « **L'éducation à l'environnement** » (rapporté par Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg, soumis au vote de l'assemblée plénière le 26 novembre 2013), et « **Transitions vers une industrie économe en matières premières** » (rapporté par Yves Legrain, soumis au vote de l'assemblée plénière le 14 janvier 2014).

Retrouvez l'ensemble des travaux du Conseil Economique Social et Environnemental ici :

<http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/travaux-publies>

Contacts presse :

Emilie HUMANN

01 44 69 54 05/ 07 77 26 24 60

emilie.humann@clai2.com

Victor BOURY

01 80 50 53 14/ 07 78 41 45 91

victor.boury@clai2.com